



Compte-rendu succinct de la séance publique du Conseil Municipal en date du jeudi 12 mai 2016 à l'hôtel de ville – 165, rue Ampère

Références :
AV/CJL/AP/JM

Rillieux-la-Pape, le 13 mai 2016

Secrétariat général
ressources
documentaires

Séance publique du jeudi 12 mai 2016

Affaire suivie
par : Anne PRAT
04.37.85.00.18

Le Conseil municipal de la commune de Rillieux-La-Pape s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en date du **douze mai deux mille seize après convocation légale,**

Sous la présidence de monsieur Alexandre Vincendet, maire de Rillieux-la-Pape

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de conseillers votants : 35

Nombre de conseillers absents : 0

Objet :
CR succinct du CM
du 12 mai 2016

Présents :

Mesdames et messieurs : Vincendet, Smati, Leclerc, Pruvost, Charvet, Monnet, Tétard, Nejjar, Desjames, Sève, Bérupon, Dupuy, Daas, Prot, Poizat jusqu'à 19 h 20, Diss, Pelluet, Burgensis, De La Cruz, Atallah, Porcheret, Dandel, Bozon-Guillot, Cachard, Belhout, Darne, Llubet, Desmet, Combier.

AFFICHAGE
du 23 mai 2016
au 23 juin 2016
inclus

Excusés Pouvoirs :

Mesdames et messieurs : Perrot donne pouvoir à Vincendet, Poizat donne pouvoir à Prot à partir de 19 h 20, Petitgand donne pouvoir à De La Cruz, Ravigneaux donne pouvoir à Pruvost, Gauquelin donne pouvoir à Cachard, Bouvier donne pouvoir à Combier, Ravat donne pouvoir à JC. Darne.

Absent : 0

Secrétaire de séance : Ludivine Porcheret

Date de convocation : 29 avril 2016

Date affichage compte rendu succinct : 23 mai 2016

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve des comptes rendus des Conseils municipaux des jeudi 17 décembre 2015 et 27 janvier 2016**
- **prend acte des décisions prises en application de la délibération du Conseil municipal du 14 avril 2014**

2016/05/58 – Désignation des membres dans les commissions municipales. Mise à jour

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de ne pas **procéder** au scrutin secret pour cette désignation,
- **de désigner** Monsieur Christian Combier pour siéger à la commission « Culture, éducation, affaires sociales ».

2016/05/59 – Désignation des représentants de la collectivité dans les organismes extérieurs. Mise à jour

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de ne pas **procéder** au scrutin secret pour cette désignation,
- **de désigner** Madame Virginie Burgensis pour représenter la commune au sein du Conseil d'école pour le Groupe Scolaire la Velette, maternelle et primaire,
- **de désigner** comme représentant de la ville dans les structures de l'ASPEHR (Association Syndicale des Propriétaires de l'ensemble d'habitations de Rillieux-la-Pape)
 - Monsieur Julien SMATI (titulaire),
 - Madame Véronique PROT (suppléante).

2016/05/60 – Société SEMCODA. Augmentation de capital par incorporation des primes d'émission et de la modification des statuts. Avis du Conseil municipal

Rapporteur : F. Poizat

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de donner** pouvoir au représentant de la commune à l'Assemblée Générale extraordinaire,
- afin **d'autoriser** la SEMCODA à augmenter son capital d'une somme de 27 022 576 € portant ce dernier de 15 441 472 € à 42 464 048 € par incorporation directe de la somme prélevée sur le compte « prime d'émission ». Cette augmentation de capital est réalisée par élévation de la valeur nominale des 965 092 actions de 16 € à 44 € chacune,
- afin **d'autoriser** la modification des statuts proposée,
- afin **de valider** le dossier que la SEMCODA doit présenter à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire et qui est annexé à la présente délibération.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 1 078 543,00 € HT ainsi que tous documents se rapportant à ce marché,
- **d'allouer** à chacun des deux concurrents non retenus une indemnité forfaitaire de 60 000 € HT,
- **d'allouer** au lauréat, une indemnité forfaitaire de 60 000 € HT, comprise dans les honoraires du marché de maîtrise d'œuvre,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer et déposer la demande de permis de construire ou tout document d'urbanisme nécessaire à cette opération et toutes pièces se rapportant à ce dossier,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter la participation de l'Etat au titre du concours particulier de la Dotation Globale de Fonctionnement pour les Bibliothèques municipales, à un taux le plus élevé possible,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter auprès des autres partenaires financeurs des subventions aussi élevées que possible et à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,
- **de dire** que les crédits correspondants sont inscrits à l'autorisation de programme n°897151 avec 12 700 000 € TTC comme limite supérieure des dépenses et inscrits au BP 2016 et suivants selon l'échéancier suivant :

crédit de paiement 2015 =	1 080,00 €
crédit de paiement 2016 =	663 920,00 €
crédit de paiement 2017 =	1 500 000,00 €
crédit de paiement 2018 =	4 500 000,00 €
crédit de paiement 2019 =	3 535 000,00 €
crédit de paiement 2020 =	2 500 000,00 €

 et seront imputées aux articles 2031, 2033, 2184, 2188, 2313 et 2315 - fonction 30 – section investissement (dossier n°897151).

2016/05/64 – Participation au capital de la société coopérative d'intérêt collectif « Finançons-nous ! »

Rapporteur : C. Sève

Le Conseil municipal, à la majorité, décide :

Vote

- Pour :**
- 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**
 - + 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel, madame Bozon-Guillot**
 - + 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)**
- Contre :**
- 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)**

- **d'approuver** la demande de souscription au capital de la SCIC « Finançons-nous » telle que précisée dans le rapport, étant précisé que les statuts sont joints en annexe du rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette souscription,
- **de dire** que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal en décision modificative, au chapitre 26- participations et créances rattachées à des participations.

2016/05/65 – Convention de servitude – Pose de réseaux électriques – Parcelle BS 483 – Impasse de la Pharmacie

Rapporteur : F. Desjames

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de prendre** connaissance des conventions de servitude et du plan annexés au rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte et document se rapportant à l'implantation de réseaux électriques sur la parcelle communale BS 483 et à consentir toute servitude utile.

2016/05/66 – Plan d'aide à la primo-accession à la propriété

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de donner** un avis favorable à l'adossement du plan d'aide communal à la primo-accession au nouveau Plan 3A de la Métropole,
- **d'approuver** les ajustements proposés, plafonnement de l'apport personnel à 25%, élargissement aux décohabitations parents-enfants,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte pris en application de la présente délibération, notamment les décisions d'attribution de subvention,
- **de dire** que les crédits seront prévus aux budgets concernés, compte 20422 – 73 subvention d'équipement aux personnes de droit privé – aide à l'accession à la propriété.

2016/05/67 – Convention de coopération entre la ville de Rillieux-la-Pape et la ville de Leczyca en Pologne

Rapporteur : C. Tétard

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de confirmer** la poursuite d'une coopération décentralisée avec la ville de Leczyca en Pologne dans le cadre des lois du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République et du 25 janvier 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et leurs groupements,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention annexée relative au cadre dans lequel des actions de coopération seront mises en place avec la ville de Leczyca et de procéder à toutes les opérations relatives à ce partenariat,
- **de solliciter** toute subvention auprès de différents partenaires comme le Ministère des Affaires étrangères et européennes, Région Rhône-Alpes, Métropole, ainsi que tout organisme et entreprise privée dans leurs domaines de compétence.

2016/05/68 – Soutien à un projet d'échange entre la chorale la Pastourelle de Rillieux-la-Pape et City Chor de Ditzingen

Rapporteur : C. Tétard

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'accepter** le principe du versement d'une subvention de 1 600 € à l'association la Pastourelle, sur présentation de justificatif des frais de transport de ce déplacement à Ditzingen,
- **de préciser** que les crédits correspondant à cette subvention sont prévus au budget primitif 2016 à l'article 6574 fonction 048.

2016/05/69 – Programmation Politique de la Ville 2016

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver** la programmation des actions Politique de la Ville 2016 telle que définie dans le tableau annexé au rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires pour le versement des subventions et participations aux opérateurs correspondant aux actions retenues (tableaux annexés au rapport et actions validées par les comités locaux Fonds de participation Habitants – FPH en cours d'année), qui seront imputées au budget communal 2016 sur les chapitres 65 imputation 6574 et sur le chapitre 11 imputation 6228,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter auprès des différents financeurs les subventions pour les actions qui seront imputées au budget communal 2016 – comptes 74718 fonction 520 en fonctionnement,

- **de préciser** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la commune, exercice 2016, et qu'elles représentent un financement maximal qui pourra évoluer en fonction de la participation financière des autres partenaires,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces actions en particulier les conventions prévues à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et conformément au décret du 6 juin 2001 pour les organismes de droit privé d'un montant annuel de plus de 23 000 euros,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

La séance est levée à 20 h 20.

N.B. : Toutes les pièces complémentaires, délibérations et annexes sont consultables au service du Secrétariat Général aux heures d'ouverture de la Mairie ou sur rendez-vous auprès d'Anne Prat ou Jacqueline Magno – Les délibérations sont publiées au Recueil des actes administratifs. (Tel : 04.37.85.00.18/04.37.85.00.27).